Quand le Pays de Vaud brûlait 22 sorciers par an

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): **- (1997)**

Heft 34

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-553928

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Quand le Pays de Vaud brûlait 22 sorciers par an

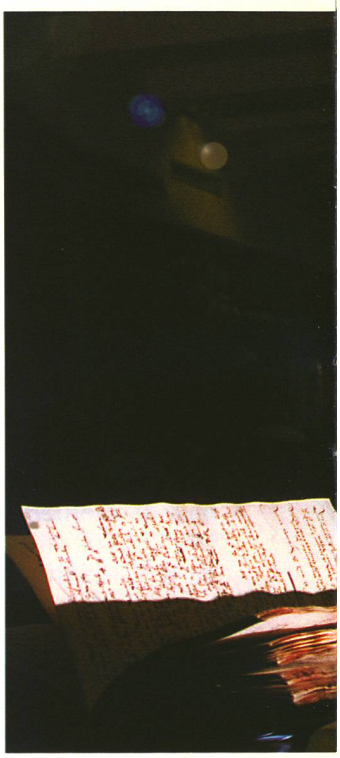

Dans le Pays de Vaud, rien qu'entre 1580 et 1655, environ 1700 sorcières et sorciers ont été brûlés – un triste record d'Europe. Ces chiffres sont tirés d'une enquête menée actuellement par l'historien Peter Kamber. Parmi ses sources, figure le «journal intime» du gouvernement de Berne.

En 1536, poursuivant leur politique d'expansion, les Bernois envahirent le Pays de Vaud. Pour se concilier la noblesse du pays, ils renoncèrent à centraliser la haute-juridiction. Mais ils gardèrent cependant la main sur toutes les grandes décisions, comme l'autorisation d'exécuter un condamné. C'est dans cette période d'occupation bernoise que les procès de sorcellerie – qui avaient déjà commencé au XVe siècle (comme le prouve une impressionante collection de mémoires de licence de l'Université de Lausanne) – se multiplièrent de manière hallucinante.

«Entre la fin du XVIe et le milieu du XVIIe, on note un accroissement des procès de sorcellerie à peu près partout en Europe», explique l'historien Peter Kamber. «Mais rares sont les régions où, proportionnellement à la population, on a mis à mort autant de personnes que dans le pays de Vaud.»

Toutes ces condamnations ont été notées, jour après jour, par le greffier de *Leurs Excellences de Berne*. Les conseillers de la ville tenaient en effet une sorte de journal intime, dans lequel étaient notés leurs prises de position et le résumé de leur correspondance. Ecrits en vieil allemand, dans un style souvent télégraphique et difficile à déchiffrer, des centaines de longs livres (appelés «manuaux») ont ainsi été remplis au fil des années. Tous ont heureusement été conservés aux Archives du Canton de Berne, au 4 Falkenplatz, un lieu que Peter Kamber fréquente régulièrement.

Il faut en effet plus d'une semaine à l'historien pour passer en revue l'index et les trois cent pages d'un seul tome, à la recherche des paragraphes qui l'intéressent: les décisions de justice sur la sorcellerie. Rien qu'entre 1580 et 1655, il a relevé qu'environ 1700 sorciers et sorcières avaient été brûlés, ce qui fait une moyenne de 22 suppliciés par an. Deux tiers (64,7%) des victimes étaient des femmes.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces excès de cruauté au nord du Lac Léman. Par exemple, les autorités bernoises avaient strictement interdit l'activité des devins et des guérisseurs, rêvant de leur faire adopter à tous la Réforme. Or, ces spécialistes de la contre-magie

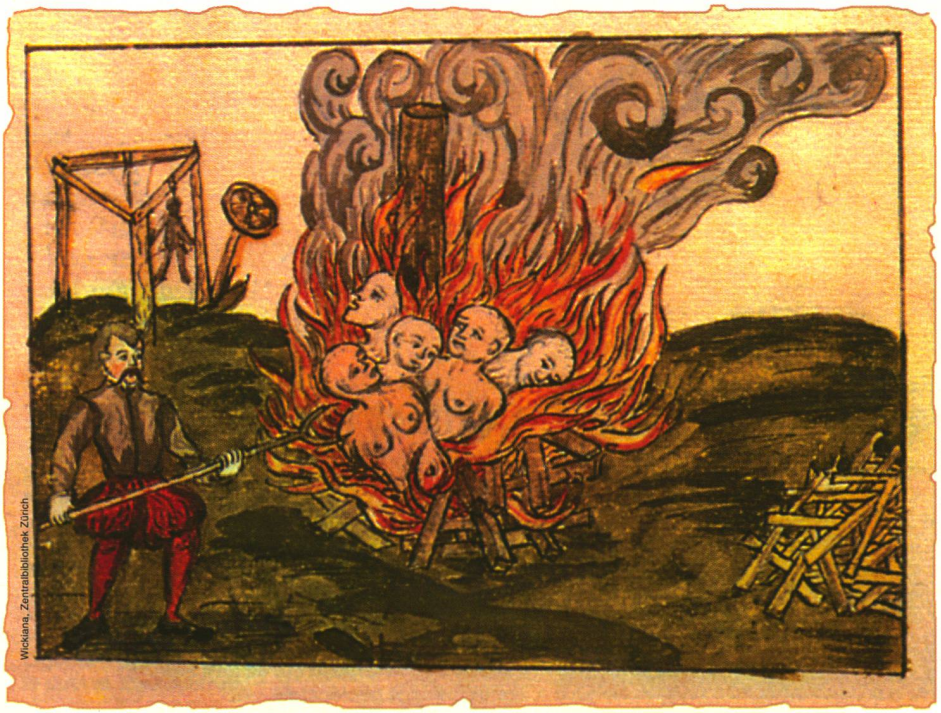

Wickiana, Zentralbibliothek Zürich

Exécution de cinq sorcières à Lausanne, en 1573. Dessin du Zurichois Johann Jakob Wick. L'artiste en a-t-il profité pour représenter des femmes nues? – peu d'occasions laissaient cette liberté à l'époque. Ou a-t-il voulu montrer que le feu avait déjà brûlé les vêtements et les cheveux des victimes?

cedos

Peter Kamber travaillant aux Archives du Canton de Berne

jouaient, semble-t-il, un rôle très équilibrant dans la vie des villages et des cités: les personnes qui se sentaient envoûtées ou victimes de malveillance pouvaient faire appel à eux pour se protéger – ou riposter – avec des talismans, des formules magiques ou des philtres. Pour compenser l'absence des devins et des guérisseurs, ceux qui se croyaient possédés se mirent à accuser leurs voisins de sorcellerie en lançant des procès.

Leurs Excellences sont inquiètes

Autre facteur, plus important encore: l'émiettement de la haute justice du Pays de Vaud. Chaque petit seigneur local, ainsi que chaque bailli institué par Berne, pouvait tenir son tribunal, arrêter une personne sur les délations du voisinage, lui arracher des aveux, puis demander au conseil bernois l'autorisation de l'envoyer au bûcher pour la brûler vive.

Leurs Excellences de Berne n'étaient pas indifférentes à ces horribles supplices, puisque, à titre de grâce, elles finirent par demander que les condamnés soient décapités avant d'être brûlés. Berne intervint aussi à plusieurs reprises pour limiter l'usage de la torture – un moyen redoutable de faire «avouer» à un accusé son commerce avec le diable. En 1543 d'abord, puis en 1600, en 1609 et en 1651. Cette année-là, l'intervention fut motivée par un procès tenu à la cour de justice de Moiry, que le Conseil de Berne jugea scandaleux. Une femme et un homme, qui n'avaient rien à confesser, furent torturés non seulement de manière démesurée, mais encore entièrement nus.

Lui, Abraham Janthon en perdit la raison. Elle, Guillaumaz Barilliet, resta sévèrement «distordue». Tous deux furent ensuite soignés à l'Hôpital de Berne.

«Selon les années, le nombre des personnes exécutées pour sorcellerie fluctuait beaucoup», explique Peter Kamber. «On constate un lien entre les années de pointe et les années où la peste et la disette, accompagnées d'une augmentation du prix des céréales, ont provoqué davantage de décès dans la population. 1599, millésime record avec 74 exécutés, fut une année de peste. En 1629 (40 exécutés) et 1630 (63 exécutés), la peste a coïncidé avec la disette. Sous la torture, quelques sorciers et sorcières durent même avouer qu'ils avaient répandu la peste, la nuit, en enduisant les verroux des portes avec une graisse reçue de Satan...»

On retrouve cette graisse diabolique dans beaucoup de procès: les sorciers sont accusés d'avoir provoqué la mort des gens et du bétail après les avoir piqués avec une aiguille graissée de la sorte.

Dans un mandat du 16 mai 1609 (année où il y eut 48 exécutés), même le Conseil de la ville de Berne – qui ratifia pourtant toutes les condamnations – met l'augmentation des cas de sorcellerie en rapport avec les tensions économiques et sociales au sein des villages vaudois. Dans ce mandat, les Bernois constatent la position précaire des villageois pauvres ou en voie d'appauvrissement: *Ils s'endettent – surtout en période de vie chère – et perdent souvent tous leurs biens. Ce qui résulte de tout cela*, disent encore Leurs Excellences, *n'est rien d'autre qu'envie, haine, esprit de vengeance et, par là même, désespoir et reniement de Dieu, notre divin père, ce que les procès quotidiens prouvent abondamment.*

A l'heure où nos sociétés vivent des situations difficiles, un regard sur l'histoire devrait nous rappeler que la tentation de mettre la faute sur des innocents est, malheureusement, un réflexe beaucoup trop humain.

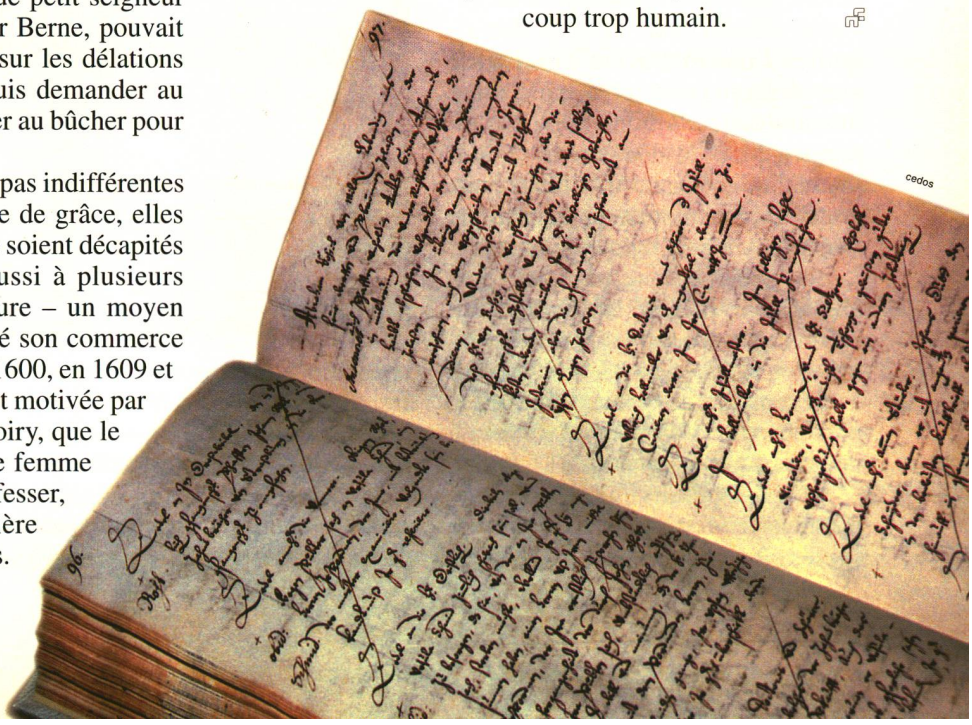

cedos